

Le 18 avril 2001

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (B.A.P.E.)
A/s de Messieurs André Beauchamp, président, Louis Dériger et Madame
Anne-Marie Laroche, commissaires
via Mme Hélène Marchand et Mme Louise Bourdages
Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau #2.10
Québec, QC G1R 6A6
☐ (418) 643-7447 ou (800) 463-4732 et Télécopieur : (418) 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
laramee@bape.gouv.qc.ca

Objet : Projet M.T.Q. 20-6672-8385-A du boul. St-Laurent / Laramée
nord...

MÉMOIRE sur mes craintes, mes oppositions, mes opinions et mes suggestions, égard à l'étude d'impact du bruit, la qualité de l'air et la qualité de vie résultante en tant que résidant riverain, la circulation des véhicules lourds et, autres répercussions avant, pendant et après la complétion du projet à court, moyen et long terme... ainsi qu'à une demande spéciale égard à un accès temporaire et éventuellement permanent avant, pendant et après les travaux aux espaces de stationnements pour mes locataires et ceux de mon voisin arrière via une bande de terrain adjacente coté de l'emprise actuelle à partir de la rue Lois en direction ± ouest vers le boulevard St-Joseph ou via la nouvelle route...ce qui me semble juste et équitable.

Madame et Messieurs de la Commission,

Comme suite à votre communiqué et à mes nombreuses lettres par télécopieur au cours des années passées avec des représentants du Ministère des Transports et plusieurs élus et autres fonctionnaires de la Ville de Hull nommément : (Pierre Laflamme, Chef de projet, Ministère des Transports du Québec (M.T.Q.), Monsieur Yves Ducharme, Maire, Mme Ghislaine Boucher, ancienne Conseillère quartier Wrightville, M. Marc Bureau actuel Conseiller du quartier, M. J. P. Chabot, Dir. Adjoint, Ville de Hull) souvent laissé pendant plusieurs semaines sans accusé réception et même sans réponse claire et précise à mes questions et mes soucis

concernant ce projet. J'ai aussi participé aux audiences du BAPE avec M. Goldbloom pour le projet précédent.

Je vous fait parvenir cette lettre qui se veut être un Mémoire à déposer et rendre publique si nécessaire. Sauf pour raison majeure, je serai présent à la rencontre du 25 avril à 21.30 heures au sous-sol de l'Église Saint-Jean-Bosco pour répondre à vos questions et donner plus de précision.

Afin de vous informer sur ma situation en tant que propriétaire riverain locateur de logements d'habitation et celle de mes locataires concernant l'axe Laramée..., égard à l'accès aux espaces de stationnement situés dans ma cour arrière, de même qu'au nouveau niveau de bruit actuel variant entre ± 48 et 58 db selon le représentant du ministère de l'Environnement qui était présent à la rencontre de février avec Mme Thérèse Daigle versus celui après complétion du projet avec ou sans circulation de véhicules lourds et camions commerciaux lequel je pense ne devrait pas dépassé les 55 db selon les normes provinciales permises pour la construction d'un nouveau projet de route; car il s'agit bien ici d'une nouvelle route en tout cas sur mon coté du boulevard St-Joseph jusqu'au boulevard St-Laurent.

J'espère seulement que ce projet là, ne sera pas une quasi répétition de la voie de service #25 près du Tunnel Louis Hyppolite Lafontaine de Montréal où le MTQ s'était engagé à ne pas dépassé la norme du bruit de 55 db, mais quelques décénies plus tard le problème demeure toujours non résolu avec un niveau sonore moyen de plus de 65 db, ni mur anti bruit, etc., etc. parce qu'on avait possiblement mal évaluer l'achalandage future de cette voie.

Je pourrai si vous le désirez, vous faire parvenir toutes les copies que j'ai concervées de la correspondance avec les différentes instances au dossier afin de vous démontrer le peu d'intérêt, de réception, d'ouverture et de progrès égard à mes craintes et demandes de précisions à date. A titre d'exemple, j'en inclus 3 seulement avec ce mémoire.

Premièrement : Je m'oppose à ce que la circulation de véhicules lourds et commerciaux soit permise. Ma raison est que la route est en pente ascendante ± 10 pieds sur une distance de ± 200 pieds et donc le bruit des camions sera d'autant plus élevé que la pente ce qui rendra ma résidence

invivable et donc non louable pour l'habitation paisible des lieux à des fins résidentielles.

De plus comme la rue St-Raymond a déjà été détruite à cet égard, pourquoi vouloir détruire un autre secteur, si non pour des raisons de gains purements politiques...

Ne pourrait-on pas continuer de prolonger St-Raymond via les terrains du Casino jusqu'à l'autoroute 50 ? Comme il semblerait que ça avait été prévu avant le venu du Casino au temps des frères Bourques et leur projet de Marina dans la carrière et le Lac Leamy, si on se fit sur le début de certains embranchements débutés mais jamais terminés sur l'autoroute 50 près de la carrière.

Deuxièmement : Je m'oppose à un genre de boulevard Décarie (projet précédent) et à une route de plus de quatre voies de large et ce pour les prochains 50 ans minimum.

Si le but de cette route était et est toujours vraiment de favoriser la circulation des résidents actuels et futurs entre Aylmer, Hull et Gatineau et non pas vers Ottawa, au mieux, je tolérerais un boulevard souterrain (genre Autoroute Ville-Marie à Montréal) à partir du Blv. St-Laurent, autoroute 50 jusqu'à la promenade du Lac des Fées ou même mieux, le Blv. McConnell.

On pourrait alors y aménager une partie de la surface en un marché public piétonnier en saison et quelques petites boutiques touristiques au dessus, ce qui augmenterait la clientèle au centre ville de Hull et serait moins dangereux pour les piétons qui devront traverser cette axe préférablement en surface, parce que plus sécuritaire pour les enfants du quartier qui devront traverser l'emprise pour se rendre à leur école et non via des passerelles en hauteur qui sont innaccessibles pour certains handicapés.

Troisièmement : J'accepterais selon certaines conditions, engagements et clarifications écrites, claires et précises de la part du Gouvernement, des Ministères et des Municipalités concernées, un Boulevard Urbain en surface, à quatre voies maximum sans possibilité d'élargissement future, du genre du boulevard Moussette à Hull avec une limite de vitesse variant entre ± 30 à 70 km/heure selon l'endroit. L'idée de faire des intersections

en rond me plaît et semble faire du sens pour diminuer le bruit. Mais pourquoi une au coin Montcalm et une autre à peine 60 pieds plus loin sur St-Joseph ? Ne pourrait-on pas combiner les deux en une seule en modifiant la rue Montcalm actuelle ? Cela suppose par contre que le restaurant le Pied de Cochon (coin Montcalm et St-Joseph) pourrait en prendre un coup!

Quatrièmement : Concernant le niveau de bruit passé, actuel versus après. A date, les différentes études ne sont pas très convaincantes, ni démonstratives de la réalité mais même plutôt contradictoires et varient grandement l'une de l'autre selon la période de l'année où elles ont été faites et qu'on y a inclus ou non les heures de pointes et fait une moyenne ou non sur une base de 24 heures.

Ces nouvelles études sur le bruit réel actuel devraient être faites à plusieurs endroits dans l'emprise actuelle et idéalement à différentes période de l'année sur au moins sept jours de suite et sur une base de 24 heures en continu ou à toutes les 2 ou 3 minutes pendant un minimum de 7 jours de suite au moyen d'un instrument enregistrant les lectures graphiquement incluant date et heure et ces résultats réels actuels devraient être rendus publiques après l'étude, l'analyse et l'interprétation des données en y joignant les pondérations et projections dans différents scénarios.

En février dernier, lors des séances d'informations, on m'a dit que je faisais parti des chanceux car on était allé prendre des lectures dans ma cour avant et arrière et les lectures étaient de ± 48 db et de ± 58 db, mais ce qu'on ne m'a pas dit ou voulu me dire c'est laquelle de ces deux lectures avec ± 3 db de plus, allait-on retenir avant, pendant et après la construction du projet! Ni si ces lectures avaient été pondérées, modifiées, intrapolées ou extrapolées afin de mieux les faire paraître. Quand on sait que ± 3 db d'augmentation correspondent à doubler le bruit existant ça fait toute une différence à la fin.

De plus en fonction de quels critères de références le MTQ se basera-t-il pour ajouter des arbres ou autres types de barrières de bruit et ce jusqu'à ce qu'on atteigne le niveau de 55 db ou moins? A la demande de qui des citoyens concernés ou des politiciens? A l'intérieur de quel délai le MTQ s'engage-t-il à faire les corrections rendues nécessaires pour quelques raisons que se soient?

Cinquièmement : Boulevard urbain avec une combinaison d'écran anti bruit, de terre surélevé, d'arbres, arbustes et fleurs pour créer un effet anti bruit et une belle apparence. Quels seront les essences d'arbres utilisés? Conifères, feuillus ou mixtes? Combien d'arbres, en rangées doubles ou quadruples ou plus, espacé de 3', 4', 5' ou plus? Quelle sera la grosseur du tronc des arbres au moment de la plantation? Le minimum devrait être de 3" à 4" à trois pieds du sol! Le bruit sera là maintenant, pas dans 15 ou 20 ans quand les arbres seront matures.

En espérant que ça pourra vous aider à formuler des questions et des recommandations et suggestions plus pertinentes auprès du Ministre, le M.T.Q., le Ministère de l'Environnement et la Ville concernant les effets et répercussions négatives (bruit et niveau sonore supérieur à 55 db et la pollution de l'air accrue en partie à cause des véhicules lourds et du diesel) de ce projet, sur les propriétaires et locataires riverains à cours, moyen et long terme.

Sixièmement : J'aimerais que vous portiez à l'attention du Ministre la situation d'injustice et de préjudices financiers que je subit toujours, dans le but de peut-être influencer le MTQ et aider mes locataires à conserver accès à leurs stationnements dans la cour arrière à partir de la rue Lois, du coté gauche de ma maison, via une bande de terrain adjacente de ± 30 pieds de large qui ne sera pas utilisé de toute façon par le nouveau projet ou via la nouvelle route mais ça serait plus dangereux.

Les injustices et les préjudices financiers auxquels j'ai fait allusion sont les suivants : Alors que le contracteur du M.T.Q. coupe accès à mon stationnement dans ma cour arrière sous prétexte de travaux de décontamination, au même moment je ne sais trop par quel passe droit, négociation ou entente en catimini, on a laissé une bande de terrain appartenant au M.T.Q. intacte pour le stationnement de la clientèle des restaurateurs de la rue Montcalm alors que moi, je ne leur demandais qu'un droit de passage pour accès à mon terrain comme ça se fait depuis 1982 et même avant. D'ailleurs, la même chose ferait certainement l'affaire de mon nouveau voisin qui fait face sur St-Joseph soit la bâtisse de l'ancien Fleuriste Wrightville.

Septièmement : Une autre piste de solution possible, serait que Transport Québec, accepte de prévoir et de modifier les plans pour donner accès au

prolongement du boulevard St-Laurent / Laramée nord situé entre la voie ferrée et le futur prolongement du Boul. Des Carrières via le stationnement de l'ancien Canadian Tire sur le boulevard Montclair et celui de la compagnie de béton Lafarge je pense, et via la rue Crémazie ou l'autre rue un peu plus basse en face de Henri Towing et le plan d'asphalte dont le nom m'échappe et termine la rue Lois actuelle en un cul de sac en forme de cercle ± 50 pieds de diamètre en face de ma propriété, tel que c'était initialement prévu en 1980-83, ce qui en principe laisserait assez d'espace du coté gauche de ma propriété pour continuer d'avoir accès à ma cour arrière et celle de mon voisin via la rue Lois.

Huitièmement : Madame et Messieurs de la Commission, tout ce que je demandais et demande toujours aux différentes personnes impliquées et celles avec qui j'ai pris contact, dans un premier temps c'était d'accuser réception de mes lettres, de ne pas m'ignorer et de donner suite à mes lettres par écrit (car les écrits restent et les paroles s'envolent) en me convoquant aux différentes rencontres, en me consultant en tant que personne directement touchée et en bon voisin immédiat et ce au fur et à mesure de l'évolution du dossier en me tenant au courant de ce que le MTQ, le Maire et le Conseil de Ville avait fait, avait l'intention de faire et était prêt à faire dans les plus brefs délais, entre autre égard à l'accès présent et futur aux espaces de stationnements dans ma cour arrière via le coté gauche de ma maison soit dans l'emprise actuelle du MTQ et non pas de me mettre devant un fait accompli et dans le but de s'entendre à l'amiable entre voisin.

Comme cette situation me cause déjà un préjudice financier important, logis non loué et difficile à louer, parce que je ne peux pas garantir un accès à un espace de stationnement situé dans la cour arrière, ni dans la rue Lois (limite de 3 heures), ni pendant l'hiver (après 2 am).

J'apprécierais si vous pouviez m'aider à régler ce problème dans les plus brefs délais, en intercédant auprès du Ministre des Transports, du MTQ et la nouvelle Municipalité de l'Outaouais si nécessaire, en réservant et en aménageant une bande de terrain avec droit de passage à vie pour les propriétaires riverains de ± 30 pieds de large sur ± 150 pieds de long à partir de la rue Lois à gauche de ma propriété, en direction du boulevard St-Joseph dans l'emprise actuelle avant le début des gros travaux afin de continuer à permettre un accès au stationnement dans ma cour arrière ainsi que la cour arrière de mon voisin faisant face à St-Joseph via la rue

Lois et l'emprise actuelle avant, pendant et après les travaux. Tout comme on l'a permis jusqu'à date à la clientèle des restaurateurs, qui elle, a droit de stationner et circuler sur la bande de l'emprise de terrain du M.T.Q. qui ne semble pas avoir eu besoin à date d'être décontaminée.

En attendant, j'apprécierais si vous pourriez m'aider à obtenir via la nouvelle Ville une permission spéciale valide et transférable pour tous mes locataires de stationner leur voiture dans la rue en tout temps en face de ma propriété sur la rue Lois et ce même pendant l'hiver jusqu'à la fin des travaux. Car hélas! A date mes lettres à cet égard sont demeurées sans accusé réception, ni réponse écrite claire et précise.

S'il n'y a vraiment pas d'entente à l'amiable possible avec la Ville et le M.T.Q. je serai dans l'obligation de faire rabaïsser mon terrain d'environ 4 à 5 pieds comme ma voisine du 69, rue Lois, (coté droit de ma propriété) modifier et déplacer les escaliers et galeries en fer forgé, enlevé trois arbres matures et ce à grand frais pour moi et indirectement mes locataires.

Quant à mon voisin d'en arrière et le M.T.Q., eux devront en principe bâtir un mur de soutient pour retenir leurs terrains respectifs qui seront alors plus haut que le mien.

J'espère que ce mémoire pourra servir à donner des pistes de solutions, je compte sur votre représentation et votre support.

Veillez, Madame et Messieurs, recevoir l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Kenny Graham, propriétaire riverain

Le 08 juin 1999
Monsieur Yves Ducharme,
Maire de la Ville de Hull,
Maison du Citoyen
FAX : 819-595-7106

S.V.P. remettre une copie à Mme Ghislaine Boucher, Conseillère quartier Wrightville

Objet : **INJUSTICE FLAGRANTE à mon égard...** Projet M.T.Q. 20-6672-8385-A du Boul. St-Laurent / Laramée nord : demande d'accès à mon stationnement

S.V.P. Veuillez présentez cette demande à la réunion du Conseil ce soir dans le but de sensibiliser tous les conseillers aux problèmes et que ce projet me cause. Merci!

Monsieur le Maire,

Comme suite à notre rencontre du 12 mai et à mon fax du 2 juin dernier, comme je n'ai toujours pas reçu d'accusé réception ni de feed-back de votre part, alors que selon ce que les médias annoncent le projet est arrêté depuis la semaine dernière; la machinerie lourde du contracteur a tout de même coupé l'accès de mes locataires au stationnement situé dans ma cour arrière sans autre avertissement, correspondance ou contact avec moi et ce alors que j'essaie de louer 2 de mes logis sur trois (Prendre note que c'est ma principale source de revenu).

L'injustice flagrante à laquelle je fait allusion est la suivante: Alors que le contracteur du M.T.Q. coupe accès à mon stationnement dans ma cour arrière sous prétexte de travaux de décontamination, au même moment je ne sais trop par qu'elle passe droit, négociation ou entente en catimini, on a laissé une bande de terrain appartenant au M.T.Q. intacte pour le stationnement de la clientèle des restaurateurs de la rue Montcalm alors que je ne leur demande qu'un droit de passage pour accès à mon terrain comme ça se fait depuis 1982 et avant. D'ailleurs, la même chose ferait certainement l'affaire de mon nouveau voisin qui fait face sur St-Joseph soit la bâtisse de l'ancien Fleuriste Wrightville.

Monsieur le Maire, tout ce que je vous demande dans un premier temps, c'est d'accusé réception, de ne pas m'ignorer et de donner suite à mes lettres en me tenant au courant de ce que vous et le Conseil de Ville avez fait, avez l'intention de faire et êtes prêt à faire dans les plus brefs délais égard à l'accès présent et futur aux stationnements de ma cour arrière via le coté gauche de ma maison ? En attendant, j'apprécierais si vous pourriez m'obtenir une permission spéciale valide et transférable pour tous mes locataires de stationner leur voiture en tout temps en face de ma propriété sur la rue Lois et ce même pendant l'hiver.

Comme cette situation me cause déjà un préjudice financier important, logis non loué, parce que je ne peux pas garantir un accès ni un espace de stationnement situé dans la cour arrière ni dans la rue pendant l'hiver, j'apprécierais si vous pouviez m'aider à régler ce problème dans les plus brefs délais, en intercédant auprès de Transport Québec et du Ministre des Transports si nécessaire, car je ne comprends pas ce qu'il y a de plus dangereux à permettre un accès au stationnement dans ma cour arrière via le prolongement de l'axe St-Laurent / Laramée nord, que ce qui existe déjà sur le boul. St-Laurent actuel, **ni pourquoi la clientèle des restaurateurs, elle, a droit de stationner sur la bande de terrain du M.T.Q. qui ne semble pas avoir besoin d'être décontaminée ?**

Une solution, serait que Transport Québec, accepte de modifier les plans pour donner accès à la voie de service de l'Autoroute 50 et le prolongement St-Laurent / Laramée nord / McConnell **préféablement en surface** via l'espace situé entre la voie ferrée et le futur prolongement du Boul. Des Carrières / rue Crémazie et termine la rue Lois actuelle en un cul de sac en forme de cercle en face de ma propriété, tel que c'était initialement prévu en 1980-82, ce qui en principe laisserait assez d'espace du coté gauche de ma propriété pour continuer d'avoir accès à ma cour via la rue Lois.

S'il n'y a vraiment pas d'entente à l'amiable possible avec la Ville et le M.T.Q. je serai dans l'obligation de faire rabaïsser mon terrain d'environ 4 pieds comme ma voisine du 69 rue Lois, déplacé les escaliers et galeries en fer forgé et ce à grand frais pour moi. Quant à mon voisin d'en arrière et le M.T.Q., eux devront bâtir un mur de soutient pour retenir leur terrain qui sera alors plus haut.

Dans l'attente de votre réponse, j'espère que je peux continuer de compter sur votre aide, représentation et votre support.

Veillez, Monsieur Ducharme, recevoir l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Kenny Graham, propriétaire riverain :

Mardi le 12 mai 1998.

Pierre Laflamme, Chef de projet,
Ministère des Transports du Québec (M.T.Q.),
170, rue Hôtel de Ville, 5^{ième} étage, Hull, QC J8X 4C2
Tel. : 819-772-3107 Fax : 819-772-3338

Monsieur Laflamme,

Suite à notre conversation de ce matin, ainsi qu'à quelques conversations et rencontres avec M. DeFayette et son patron en mars et avril 98 de même qu'avec quelques autres personnes du ministère auparavant, lesquelles sont demeurées à date, sans réponse précise concernant mon inquiétude égard à la conservation de mon droit d'accès à la cour arrière de mon immeuble situé au 67, rue Lois à Hull, je vous fait parvenir ma demande par écrit.

Il semblerait que pendant et après la complétion de la voie de service adjacente à mon immeuble #257-20 sur le plan; je n'aurai plus d'accès à mon stationnement situé dans la cour arrière lequel est présentement accessible via la bande de terrain vacante depuis l'expropriation. Il m'est quasi impossible d'y accéder via l'autre coté de façon sécuritaire, parce que le terrain de ma voisine est environ 4' plus bas et la pente y est trop abrupte surtout en hiver; ainsi qu'à cause de la présence d'un escalier qui nuirait considérablement aux manœuvres.

Par la présente, je demande à Transport Québec de bien vouloir accéder à ma demande de droit d'accès à ma cour arrière via la voie de service à venir et de me confirmer tout par écrit dans les plus bref délais. De plus j'apprécierais à titre gracieux que mes locataires actuels et futurs puissent continuer de stationner leurs véhicules sur la bande expropriée comme ça ce fait depuis que je suis propriétaire soit 1982-83 et ce, à leurs propres risques et responsabilités.

Veillez Monsieur Laflamme, recevoir mes remerciements pour votre coopération.

Kenny Graham, propriétaire riverain.

S.V.P. confirmer réception de ce message par écrit..

RÉPONSE DE TRANSPORT QUÉBEC par Fax le 10 juin 98

JUIN le 10-98 16:01 FR DIRECTION OUTAOUAIS (819) 772-3338 à 663-2567 p1 de 1

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports Direction de l'Outaouais
Service des projets
Hull, le 10 juin 1998

Monsieur Kenny Graham

Objet: Boul. St-Laurent / Laramée Demande d'accès #20-6672-8385-A

Monsieur,

En réponse à votre correspondance du 12 mai dernier nous désirons vous informer que nous ne pouvons donner suite à votre demande.

En effet, pour des raisons de sécurité l'accès à la propriété privée est à proscrire pour ce type de route. De plus à proximité de votre propriété, la route est en remblai et la géométrie en générale est défavorable.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute information additionnelle.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef du Service
Pierre Laflamme, ing
PL / NC/ml

170, rue Hôtel-de-Ville Bureau 5.110 Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone (819) 772-3107 Télécopieur (819) 772-3338

** PAGE TOTALE 01 **

Le 7 juillet 1998

Pierre Laflamme, Chef de projet, Transport Québec,
170, rue Hôtel de Ville, 5^{ième} étage, Hull, QC J8X 4C2

Tel. : 819-772-3107 Fax : 819-772-3338

Objet: Boul. St-Laurent / Laramée. Demande d'accès Projet : 20-6672-8385-A

Monsieur,

Suite à votre lettre du 10 juin dernier, je vous demande de reconsidérer votre position et celle du Ministère des Transports au sujet de ma demande d'un droit d'accès à un espace de stationnement pour deux (2) véhicules situé à l'arrière du 67, rue Lois (lot # 257-20), en m'accordant une mesure d'exception ou une dérogation, considérant que le problème est (sera) créé par le prolongement d'une nouvelle route longeant un bâtiment existant depuis la fin des années 1950.

Considérant aussi qu'il ne s'agit pas de voies rapides (limite prévue à 50 km/h), qu'il y aura raccordement d'une rue locale (Lois) à \pm 200 pieds du boulevard St-Joseph et qu'il y aura des feux de circulation à l'intersection du boul. St-Joseph à moins de 125 pieds de l'entrée de ma cour arrière.

Considérant aussi qu'il s'agit d'un immeuble de trois logements locatifs, un refus d'accès à ma cour arrière me cause un préjudice financier important.

Je vous demande donc, par la présente, de choisir une des solutions possibles qui suivent ou d'en trouver d'autres qui puissent m'être acceptables.

- 1- Une permission d'empiètement sur l'emprise pour y construire une voie d'accès à l'espace de stationnement situé à l'arrière de mon bâtiment, Étant donné que la nouvelle route sera en remblai et pour des raisons de sécurité, vous pourriez aménager un mur de soutènement à \pm 4 mètres côté sud de ma propriété dans l'emprise afin de me conserver un accès sécuritaire à la cour arrière via la rue Lois.
- 2- Une autre possibilité serait de faire en sorte que la pente de la nouvelle route s'harmonise avec la pente entre le boulevard St-Joseph, ma cour arrière et la rue Lois permettant ainsi un accès sécuritaire directement à

ma cour arrière à partir de Laramée / St-Laurent comme ce sera le cas pour plusieurs propriétés situées du côté ouest du boulevard St-Joseph. Un accusé réception ou une réponse dans les 10 jours serait grandement appréciée.

Veillez Monsieur Laflamme, recevoir mes salutations.

Kenny Graham, propriétaire riverain.

c.c. J. P. Chabot, Dir. Adjoint, Ville de Hull